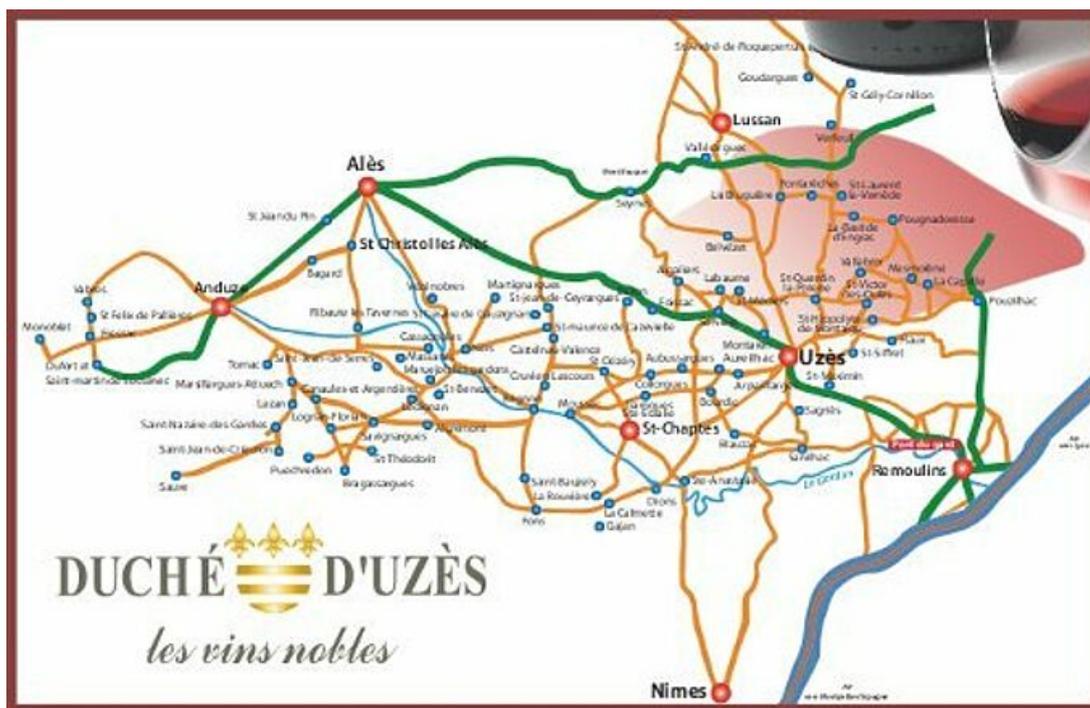


L'AOC Duché d'Uzès officiellement reconnue par l'INAO

L'INAO, institut national de l'origine et de la qualité reconnaît officiellement l'appellation d'origine contrôlée, AOC Duché d'Uzès, le jeudi 29 juin 2012.

Publié le 03 juillet 2012



Le syndicat des vignerons du Duché d'Uzès est particulièrement fier et heureux d'annoncer, par voie de communiqué, la naissance de la nouvelle AOC gardoise, appellation d'origine contrôlée : **AOC Duché d'Uzès**, avec la particularité d'être le premier vin de pays à être labellisé directement AOC.

Le 29 juin 2012, après presque vingt ans d'efforts et un parcours parsemé d'embûches, les vignerons de l'aire géographique ont obtenu la **reconnaissance française tant attendue pour les trois couleurs blanc, rouge et rosé d'un vin de grande qualité**. Il s'agit également d'une reconnaissance des efforts, des contraintes et des sacrifices que se sont imposés les vignerons pour mener à bien ce projet. Ces jours-ci et tout au long de l'été, les experts vont entrer en action pour identifier les parcelles habilitées à produire de l'AOC Duché d'Uzès.

Si les vins du Duché d'Uzès sont reconnus en AOC, les vignerons ne pourront toutefois pas l'inscrire sur les étiquettes lors du millésime 2012. Ils devront attendre la validation par la commission européenne de l'AOP, appellation d'origine protégée et l'inscription sur la liste européenne. Les vignerons confiants, se préparent à fêter cette belle reconnaissance. Il s'agit d'une belle victoire et d'une reconnaissance pour toute une profession qui a su s'interroger sur son métier et s'adapter aux normes de qualité. Une très grande victoire pour les vignerons et les vins AOC Duché d'Uzès désormais.

Historique

Le terroir Duché d'Uzès s'appuie majoritairement sur des sols argilo-calcaires, bien connus des trufficulteurs, <https://www.uzes.fr/actualites/laoc-duche-duzes-officiellement-reconnue-par-linao?>

positionnés pour un grand nombre en coteaux permettant de tirer le meilleur du raisin. Les vins Duché d'Uzès sont des vins « d'assemblage » comprenant un mélange de cépages spécifiques respectant les règles de proportion.



Vignes à St Siffret

« Pour élever les vins nobles, il faut des cépages nobles, sélectionnés sur chaque parcelle représentative du terroir Duché d'Uzès :

Grenage, Syrah, Viognier, Cinsault, Carignan, ou encore Mourvède et Marsane.

Ils vont libérer tous leurs arômes pour donner aux vins du Duché d'Uzès leurs lettres de noblesse. »

90 adhérents représentent entre 45 à 50 caves coopératives et particulières. L'aire géographique s'étend entre Nîmes et Alès, Uzès se trouvant dans sa partie est. Le territoire se répartit sur 87 communes du Gard pour un volume annuel d'environ 10 000 hl, dans les trois couleurs. Depuis 1989, les viticulteurs de l'Uzège et des Garrigues œuvrent pour obtenir l'accession à l'appellation d'origine contrôlée (AOC). Un chemin long, parsemé d'embûches et d'obstacles, fait d'espoir et de déception, qu'ils ont su franchir tout au long de ces années.

Le 28 mai 2009, l'INAO, institut national de l'origine et de la qualité, entérine le principe l'accession des Vins du Duché d'Uzès à l'AOP, appellation d'origine protégée, équivalent européen de l'AOC. Elle protège ainsi le nom des vins dans tous les pays de l'Union européenne. Cette appellation est basée sur un cahier des charges strict, qui réfrèment les "volumes" et prônent un **vin haut de gamme, de très grande qualité**. Pour cela, les vigneron se sont fixés de nombreuses contraintes, et la volonté des ces hommes et ces femmes a nécessité des investissements lourds sur les exploitations. Réunis par l'amour et la passion d'un métier souvent difficile et autour d'un terroir riche en histoire et en saveurs, c'est avec bonheur et fierté que les vigneron présentent leurs vins du Duché d'Uzès.

Quelques dates clés

- **2000** : visite de l'INAO et présentation des terroirs
- **2009** : le comité national entérine le principe de la demande d'accession directe à l'AOC avec la nomination d'une commission d'enquête.
- **3 novembre 2011** : validation par le comité national INAO de l'aire géographique AOC proposée
- **Du 15 novembre 2011 au 15 janvier 2012** : mise à l'enquête de l'aire géographique AOC
- **Du 17 mars 2012 au 17 mai 2012** : procédure nationale d'opposition, PNO du cahier des charges de l'appellation AOC.
- **29 juin 2012** : reconnaissance officielle de l'AOC Duché d'Uzès



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTO
IRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRE:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)